

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 5 mars 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2011 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux

NOR : AFSA1330136A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2011 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Michel Cauquil, inspecteur de classe exceptionnelle, chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux, en remplacement de M. Jean-Guy Quère.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 5 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie,
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER